

## RÉUNION DU COMITÉ DE VIGILANCE

### RÉGIE INTERMUNICIPALE DU CENTRE DE VALORISATION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DU HAUT-SAINT-FRANÇOIS ET DE SHERBROOKE

#### Procès verbal de l'Assemblée du comité de vigilance du 5 juin 2014 à 9h00 au 107 chemin Maine Central à Bury.

##### Présence :

- M. Michel Yergeau, représentant de la ville de Sherbrooke ;
- M. René Vachon, représentant de la MRC du Haut-St-François;
- M. Mikael Auger, directeur des opérations de Valoris;
- M. Dominic Grégoire, représentant de GSI Environnement;
- Mme. Lynne Martel-Bégin, voisine du site;
- M. Daniel Fréchette, représentant des résidents;
- M. Robert Goulet, représentant du MDDEFP;
- M. Yvon Bégin, COGESAF;
- M. Kevin Gagnon, stagiaire de Valoris.

##### Personnes absentes :

- M. Michel Grondin, représentant du MDDEFP;
- M. Réal Marcoux, représentant de l'UPA;
- M. Dave Bouchard, représentant de GSI Environnement;
- M. Marc Turcotte, inspecteur municipalité de Bury.

#### 1) Ouverture de la séance

M. Mikael Auger déclare la séance ouverte à 9h07.

## 2) Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour proposé de la présente assemblée est adopté, elle se lit comme suit :

1. Ouverture de la séance.
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Adoption du procès verbal de la réunion précédente.
4. Révision des récentes plaintes :
  - a. Plaintes d'odeur ;
  - b. Plaintes de bruit ;
5. Résultats des analyses environnementales :
  - a. Traitement des eaux ;
  - b. Détecteur de radiation ;
6. Présentation des tonnages de matières enfouis.
7. Avancement des projets :
  - a. Centre de tri (permanent et temporaire) ;
  - b. Fermeture de cellules ;
  - c. Entrée du site;
  - d. Gravière;
  - e. Modélisation des odeurs ;
  - f. Caractérisation du ruisseau Bégin ;
  - g. Goélands;
  - h. Projets spéciaux.
8. Période de questions.
9. Date et sujets de la prochaine réunion.

10. Levée de la réunion.

### **3) Adoption du procès verbal de la réunion précédente**

#### **a. Retour sur le détail du procès verbal de la réunion précédente**

M. Auger revient brièvement sur les points énumérés du procès-verbal du 6 mars 2014.

#### **Résolution 2014-03-06-0014**

Proposé et résolu unanimement d'adopter le procès verbal du comité de vigilance du 6 mars 2014.

Adopté

### **5) Révision des récentes plaintes**

#### **Plaintes d'odeurs**

2 plaintes d'odeur ont été enregistrées depuis la dernière rencontre. Il a été proposé d'ajouter la direction du vent ainsi que l'heure de la plainte.

Les plaintes ont été traitées avec un certain délai et ceci a engendré un manque de précision à savoir l'origine du problème.

Dorénavant, si la plainte est effectuée durant les heures d'opération de Valoris, un représentant de Valoris sera envoyé sur les lieux du signalement de la plainte dans les plus brefs délais afin d'en déterminer la cause. Les gens de GSI seront aussi avisés et pourront eux aussi mettre en place leur protocole.

Le représentant de GSI mentionne que l'origine du problème pourrait être causée par l'apport à leur plaque de compostage de boues chaulées (alca-mix). On mentionne que ce produit pourrait à l'avenir ne plus être traité par GSI et éviterait ainsi les désagréments engendrés.

#### **Plaintes de bruits**

Aucune plainte de bruit depuis la dernière rencontre.

### **6) Résultats des analyses environnementales**

#### **a) Traitement des eaux**

M. Auger distribue le rapport du LES et du LET aux personnes n'ayant pas de support informatique.

M. Auger présente les résultats obtenus pour le système de traitement des eaux au LES pour la période de janvier 2014 à mai 2014 et au LET pour la période d'avril 2014 à mai 2014. Tous les résultats au LET respectent les normes en vigueur. Les volumes de lixiviats traités sont présentés avec l'ajout de données de précipitations pouvant provenir d'Environnement Canada ou de Météomédia pour pallier au manque de prise de donnée

M. Auger présente les résultats obtenues au LES en 2014. Un dépassement à 25 000 coliformes totaux (UFC/100ml) a été observé en avril 2014. Ce dépassement est attribué à la crue printanière et la situation est redevenue normale en mai 2014. Ce résultat peut avoir été que ponctuel (lors de la prise de l'échantillon) et n'est pas représentatif du mois en entier. On attribue la cause de ce dépassement à la grande présence de boues dans le bassin de sédimentation. Ce bassin sera vidangé en totalité à la mi-juin.

Au sujet de la norme sur le phosphore total à la dernière rencontre, M. Grondin (du MDDELCC) nous a fait part que la norme de 0.3 mg/L en phosphore total est établie par une résolution de la MRC de juin 2009 qui s'engage à respecter une norme de rejet plus restrictive que celle 1 mg/L prévue au règlement.

#### **b) Détection de radiation**

M. Auger précise que Valoris n'acceptera plus aucun chargement à son L.E.T. qui déclenchera les alarmes de radiation. Une lettre expliquant la situation du refus des matières radioactives au site de Valoris va être insérée dans la facturation à tous les clients d'ici le 6 juin prochain.

Un dossier contenant le rapport de l'alerte de détection de substances radioactives sera mis à jour quant aux clients qui auront été retournés.

### **7) Présentation des tonnages de matières transportées sur le site**

M. Auger présente le tableau de tonnage par mois et cumulatif. Les quantités qui sont enfouis de janvier à mai 2014 sont de 21 516 tonnes métriques et le reste de l'année sera similaire au tonnage de l'année 2013. L'arrivée du nouveau centre de tri en automne, aidera à réduire le tonnage pour les futures années (40 000 tonnes attendus).

### **8) Avancement des projets**

M. Auger parle des projets en cours et à venir.

#### **Centre de tri permanent :**

Mme Odile Goulet a répondu aux questions concernant le futur centre de tri permanent. Des démarches sont effectuées pour la valorisation du gypse. La fin des travaux est prévue pour l'automne prochain.

Il n'y a présentement pas de déboucher pour la récupération des plastiques de balles de foin mais il existe actuellement une étude à la MRC de Coaticook où les plastiques seraient entreposés temporairement en attente d'un débouché.

**Centre de tri temporaire :** Le centre de tri temporaire est en opération depuis le mois d'avril 2014. Approximativement 4800 tonnes de matériaux de construction ont été apportées au centre de tri temporaire depuis son ouverture. La compilation des matières revalorisées n'est pas complétée mais Valoris compte détourner de l'enfouissement entre 60 et 70 % des matières reçues à son centre de tri temporaire.

**Fermeture de cellule (2A-B/3A-B) :** Les travaux de fermeture de l'ancienne cellule sont complétés à environ 85% :

Les travaux manquant à la fermeture complète de la cellule reprendront à l'été 2014. Ces travaux consistent en :

- la mise en place de la couche de sol végétal par-dessus la couche de protection;
- l'empierrement des tranchées de ruissèlement et de la base de la cellule (pour stabilité des talus);
- l'ensemencement hydraulique du sol végétal.

Un réseau de captage de biogaz a été mis en place chez Valoris. Ce réseau de captage est composé de puits d'extraction de biogaz, d'un réseau de conduite de polyéthylène haute densité (PEHD) permettant le transport du biogaz vers une torchère, qui elle, détruit le biogaz selon les standards émis par le MDDEFP. Le branchement final du réseau et le démarrage de la torchère sera effectué à l'été 2014.

L'agrandissement du LET (cellule 5A et 5B) sera par ailleurs effectué en 2014. Les deux cellules couvriront approximativement 18 000m<sup>2</sup>.

L'octroi du contrat pour la réalisation de tous les travaux cité précédemment est sur le point d'être effectué.

**Gravière :** La gravière est en opération depuis le 20 mai 2014.

**Modélisation des odeurs :** Le dossier fait toujours partie des points à suivre.

## **Caractérisation du ruisseau Bégin:**

Une première caractérisation du ruisseau Bégin a été effectuée à la fin mai 2014, soit en période de crue des eaux. C'est la firme *Natur' Eau-Lac (Bios Consultants)* qui a obtenu le mandat de réalisation des travaux.

Il y aura production d'un rapport proposant des pistes de solution et qui inclura une étude des bassins versants du milieu agricole pour établir les charges en phosphore de chacun des tributaires.

**Goélands :** M. Gagnon installera un bruiteur au centre de transfert de Valoris à Sherbrooke pour une durée d'un mois, soit du 27 juin au 18 juillet 2014. Il s'agit d'un test et l'unité sera louée pour cette période. Un suivi quotidien sera fait pendant le test. Un rapport sera fourni afin d'évaluer l'efficacité du bruiteur et de son impact autant négatif que positif sur les employés travaillant à proximité de celui-ci.

## **Projets spéciaux :**

### ***Suivi de l'unité de traitement des eaux du L.E.S. – fédéral***

Il y a eu visite de deux agents du département de l'environnement au fédéral le 13 mars dernier. Le but de leur visite était d'échantillonner les eaux de rejets de lixiviat des 2 unités de traitement des eaux de Valoris. Les eaux de l'unité de traitement du lieu d'enfouissement sanitaire (L.E.S.) ont été les seules échantillonnées compte tenu que l'unité de traitement des eaux du lieu d'enfouissement technique (L.E.T.) est fermée durant la période hivernale.

Le résultat obtenu de l'échantillonnage du 13 mars démontre que le rejet du traitement des eaux du L.E.S. a échoué le test sur la létalité aiguë sur la truite arc-en-ciel. Valoris se retrouve donc dans l'obligation de respecter le critère de rejet fédéral sans connaître la cause exacte de l'échec du test. Après plusieurs analyses et consultations avec différents spécialistes du domaine, il a été convenu que l'échec du test sur la truite arc-en-ciel pourrait provenir de l'azote ammoniacal se trouvant dans le rejet du L.E.S.

Il est à noter que c'était la première fois depuis le début des opérations du système de traitement des eaux du L.E.S. que des agents fédéraux se présentaient au site de Valoris. Valoris s'est toujours formellement soumis aux différents règlements provinciaux applicables en pensant que ces eaux étaient de juridiction provinciale exclusivement. Suite à différentes discussions entre spécialistes et représentants du ministère de l'environnement du Québec (MDDELCC), il a été compris que les eaux de rejets sont également sous la juridiction fédérale avec la loi sur les pêches et ce, bien que les normes provinciales sont toujours suivies et respectées par Valoris.

Valoris a donc mis en branle plusieurs démarches pour pallier à la situation à partir du 25 mars et ainsi répondre aux normes fédérales. Ces démarches sont principalement :

- Caractérisation des ses bassins d'aérations et ensemencement de ces derniers avec bactéries pouvant abattre l'azote ammoniacale;
- Association avec différents spécialistes pour le suivi des opérations et amélioration du système de traitement des eaux;
- Vidange de boues contenues dans le bassin de sédimentation;
- Mise en place d'appareil de suivi de pH à la sortie des eaux;
- Démarche pour agrandissement du bassin d'urgence et permettre une plus longue rétention d'eau.

Notons que les eaux de rejets du L.E.T. ont aussi été échantillonnées par les agents fédéraux une fois le traitement en marche. Valoris a aussi procédé à l'échantillonnage à différentes intervalles et les résultats ont toujours démontré le respect des paramètres.

Valoris continue a dédié du personnel technique pour suivre l'évolution du dossier.

### ***Étude technico-économique de génération d'électricité à partir du biogaz***

Valoris a mandaté la firme WSP pour évaluer le potentiel technico-économique de production d'électricité à partir du biogaz des cellules d'enfouissement du L.E.T. qui sera capté et détruit à l'automne 2014.

## **9) Période de questions**

Les questions ont été répondues au fur et à mesure de la rencontre.

## **10) Date et sujets de la prochaine réunion**

Le 4 septembre 2014 à 09h00, au 107 chemin Maine Central, Bury.

## **11) Levée de l'assemblée**

L'assemblée est levée à 10h45